

Durée du plan

Tous les contrats couvrant les véhicules neufs débutent à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie (date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.

L'allocation pour la voiture de location entre en vigueur à la date d'achat du contrat, sous réserve de l'acceptation de celui-ci par DaimlerChrysler Canada. La date d'expiration du contrat est indiquée dans les modalités.

Véhicules admissibles

Les véhicules de DaimlerChrysler Canada Inc. couverts par la garantie de base 3/60, en circulation depuis moins de trois ans et qui ont parcouru moins de 60 000 km sont admissibles, à l'exception des modèles suivants : les véhicules accidentés ayant été déclarés perte totale par une compagnie d'assurance; les camions à cabine et châssis-cabine; les véhicules utilisés pour le déneigement, le remorquage ou les camions à benne basculante; les véhicules utilisés hors route; les véhicules modifiés ou convertis à partir de l'équipement initial de DaimlerChrysler; les autocaravanes ainsi que les véhicules qui ne répondent pas aux normes canadiennes ou qui ne sont pas immatriculés au Canada.

Sont également exclus, les véhicules utilisés dans le cadre de compétitions, ainsi que les véhicules utilisés pour tracter une remorque d'un poids supérieur à la capacité nominale de remorquage ou dans des conditions non conformes aux exigences auxquelles sont soumis les véhicules servant à tracter une remorque, telles que décrites dans le Guide de l'automobiliste.

Trousse personnalisée et modalités du contrat

Dès réception et acceptation de votre demande par DaimlerChrysler, telle que transmise par votre concessionnaire vendeur, vous recevrez une lettre personnalisée confirmant votre admissibilité aux avantages du contrat que vous avez acheté, une carte de membre et un aperçu des modalités. Cette trousse servira à vous identifier, ainsi que votre véhicule, auprès de tout concessionnaire DaimlerChrysler au Canada, ou aux États-Unis, comme étant admissible aux services du plan pour la durée choisie. La carte de membre doit être présentée au concessionnaire chaque fois qu'un service couvert par le plan est requis.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire est tenu d'utiliser le véhicule et d'en assurer l'entretien conformément aux directives décrites dans le Guide de l'automobiliste fourni par DaimlerChrysler avec chaque véhicule neuf.

Assistance téléphonique sans frais

Les services prévus par le contrat sont assurés par le concessionnaire DaimlerChrysler qui vous l'a vendu. S'il vous est impossible de vous présenter chez ce concessionnaire pour vous prévaloir d'un service, vous pouvez vous adresser à n'importe quel concessionnaire DaimlerChrysler au Canada ou aux États-Unis. Si vous ne pouvez obtenir un service prévu en vertu du contrat auprès d'un concessionnaire DaimlerChrysler autorisé, vous pouvez appeler au numéro sans frais pour vous renseigner.

«Une option absolument indispensable»

DaimlerChrysler Canada Inc.



Ce dépliant vous donne des renseignements généraux. Pour des informations plus détaillées, reportez-vous aux modalités desdits plans. DaimlerChrysler Canada Inc. se réserve le droit de modifier ou d'abandonner un contrat ou d'en modifier le prix sans préavis et sans contracter d'obligation.

Les contrats de service DaimlerChrysler offrent également les caractéristiques et avantages suivants... entièrement appuyés par DaimlerChrysler Canada Inc.

✓ Assistance routière DaimlerChrysler

- 24 heures par jour, 365 jours par année, partout au pays, pendant la durée du contrat
- Remorquage jusqu'à l'établissement du concessionnaire DaimlerChrysler le plus proche
- Dégagement avec treuil
- Démarrage d'appoint
- Service de déverrouillage
- Dépannage en cas de panne sèche
- Changement de pneu en cas de crevaison
- Planification de voyage
- Interruption de voyage

✓ Voiture de location

Pendant la durée du contrat choisi, on vous rembourse jusqu'à 50 \$ par jour (maximum de 5 jours) chaque fois qu'un composant couvert fait défaut et que la réparation ne peut être effectuée avant le lendemain.

✓ Choix de franchises : 0 \$ et 100 \$

✓ Service partout en Amérique du Nord

Il y a des concessionnaires DaimlerChrysler partout au Canada et aux États-Unis.

✓ Transfert sans frais

La partie valide du contrat peut être transférée sans frais à l'acheteur subséquent (au détail) du véhicule dans les 30 jours de la date de vente. (Consultez votre concessionnaire pour tous les détails.)

✓ Valeur de revente accrue

Le contrat de service DaimlerChrysler rehausse la valeur de revente de votre véhicule.

✓ Aucun engagement pendant 60 jours

Les 60 premiers jours du contrat constituent une période d'essai. Si vous décidez de résilier votre contrat de service au cours de cette période, le montant total payé vous sera remboursé, moins les sommes qui vous auraient été versées suite à des demandes de règlement acceptées.

Les contrats de service de DaimlerChrysler sont adaptés à vos habitudes de conduite et à la durée pendant laquelle vous serez propriétaire du véhicule. Aussi simple qu'un, deux et trois.

1	Groupe motopropulseur 7/115*, plan 737					
	Groupe motopropulseur 7/160*, plan 738					
	Garantie sur le groupe motopropulseur 7/115* – Franchise de 100 \$					
1 ^{re} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	3 ^e ANNÉE	4 ^e ANNÉE	5 ^e ANNÉE	6 ^e ANNÉE	7 ^e ANNÉE

2	3/80*, plan 702 ou 712		4/80*, plan 701 ou 711	5/100*, plan 704 ou 714	6/140*, plan 706 ou 716	7/115*, plan 707 ou 717
			4/100*, plan 703 ou 713	5/120*, plan 705 ou 715		7/160*, plan 708 ou 718
	Garantie sur le groupe motopropulseur 7/115* – Franchise de 100 \$					
1 ^{re} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	3 ^e ANNÉE	4 ^e ANNÉE	5 ^e ANNÉE	6 ^e ANNÉE	7 ^e ANNÉE

3	3/60* ou 3/80*, Plus**, plan 721 ou 720		4/80* ou 4/100*, Plus**, plan 722 ou 723	5/100* Plus**, plan 724		
	Garantie de base 3/60*			Garantie sur le groupe motopropulseur 7/115* – Franchise de 100 \$		
	1 ^{re} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	3 ^e ANNÉE	4 ^e ANNÉE	5 ^e ANNÉE	6 ^e ANNÉE

Groupe motopropulseur

Si vous parcourez un peu moins de 20 000 km par année, optez pour le plan 737 pour obtenir une assistance routière accrue, une allocation de location de voiture et une annulation de la franchise.

Si vous parcourez un peu plus de 20 000 km par année, vous auriez avantage à choisir le plan 738 qui complète à merveille la garantie de l'usine sur les véhicules équipés d'un moteur diesel Cummins^{MD}.

Les principaux composants couverts sont :

- moteur • transmission • traction avant • propulsion
- système quatre roues motrices (4RM) • transmission intégrale

Les durées maximales s'appliquent aux véhicules neufs immatriculés au Canada seulement.

Code	Durée	Distance
Plan 737	7 ans ou	115 000 km*
Plan 738	7 ans ou	160 000 km*

*Selon la première éventualité, calculée à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie (la date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.

Prolongez la garantie du groupe motopropulseur de votre véhicule avec un Plan d'or.

Chaque plan vous assure une protection complète contre les réparations mécaniques aux composants qui ne font pas partie du groupe motopropulseur (Plan d'or). Les plans 705, 706 et 708 vous assurent également une protection complète contre la réparation des composants mécaniques du groupe motopropulseur après l'expiration de la garantie de 7 ans ou 115 000 km couvrant le groupe motopropulseur.

Ces principaux composants sont :

- direction • climatisation • circuit de refroidissement et système d'alimentation • suspension avant • suspension arrière • système électrique • freins • freins antiblocage (à l'exception des pièces d'usure)

Les durées maximales s'appliquent aux véhicules neufs immatriculés au Canada seulement.

Franchise de 0 \$			Franchise de 100 \$	
Code	Durée	Distance	Code	
Plan 701	4 ans ou	80 000 km*	Plan 711	
Plan 702	3 ans ou	80 000 km*	Plan 712	
Plan 703	4 ans ou	100 000 km*	Plan 713	
Plan 704	5 ans ou	100 000 km*	Plan 714	
Plan 705 [†]	5 ans ou	120 000 km*	Plan 715 [†]	
Plan 706 [†]	6 ans ou	140 000 km*	Plan 716 [†]	
Plan 707	7 ans ou	115 000 km*	Plan 717	
Plan 708 [†]	7 ans ou	160 000 km*	Plan 718 [†]	

*Selon la première éventualité, calculée à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie (la date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.
[†]Les composants du groupe motopropulseur sont couverts après 115 000 km.

Prolongez la garantie du groupe motopropulseur de votre véhicule avec un Plan d'or couvrant les services d'entretien.

Vous avez le choix entre cinq Plans d'or Plus pour la protection intégrale de votre véhicule neuf. Les cinq plans réunissent les avantages du Plan d'or couvrant les composants autres que ceux du groupe motopropulseur ET d'un programme d'entretien couvrant les services les plus importants : vidanges d'huile et remplacements du filtre; permutation des pneus; protection des pneus contre les risques routiers; et allocation pour voiture de location, même si la réparation n'est pas effectuée le même jour.

Les Plans d'or Plus comportent les avantages et caractéristiques suivants :

- ✓ réparation des composants mécaniques autres que ceux du groupe motopropulseur;
- ✓ vidange d'huile et remplacement du filtre;
- ✓ permutation des pneus à tous les deux services (tous les 6 mois ou 10 000 km);
- ✓ location d'une voiture pour les réparations effectuées le jour même en vertu de la garantie ou d'un contrat de service;
- ✓ protection des pneus contre les risques routiers assurant le remplacement au prorata des pneus d'origine, jusqu'à concurrence de quatre pneus ou quatre réparations.

Les durées maximales s'appliquent aux véhicules neufs immatriculés au Canada seulement.

Code	Durée	Distance
Plan 720	3 ans ou	80 000 km*
Plan 721	3 ans ou	60 000 km*
Plan 722	4 ans ou	80 000 km*
Plan 723	4 ans ou	100 000 km*
Plan 724	5 ans ou	100 000 km*

*Selon la première éventualité, calculée à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie (la date initiale de mise en circulation du véhicule) et de zéro kilomètre.
 **Comprend les vidanges d'huile, la permutation des pneus et la protection des pneus contre les risques routiers.

Notre promesse :

Bien que la garantie du fabricant soit complète, elle ne peut vous procurer une protection totale pendant sa durée, comme elle ne peut couvrir les services d'entretien normal qu'il faut faire effectuer pour assurer le plein rendement de votre véhicule neuf. Si votre véhicule est loué, il faut savoir que vous êtes responsable de l'entretien et des réparations.



Les contrats de service DaimlerChrysler bonifient les garanties dès l'instant où vous prenez possession de votre véhicule neuf. Ils prennent en quelque sorte la relève de la garantie en couvrant la majorité des principaux composants^{††} en cas de défaillance mécanique, l'entretien de base et la protection des pneus contre les risques routiers. Vingt-trois contrats sont offerts selon vos besoins et la durée de propriété du véhicule. Choisissez le contrat susceptible de vous assurer la tranquillité d'esprit recherchée.

^{††}Certaines limites sont applicables. Obtenez les détails chez votre concessionnaire vendeur.

Tableau de comparaison des coûts de réparation d'un véhicule¹

Les coûts de réparation d'une automobile augmentent chaque année. Ce tableau donne la valeur approximative de certaines réparations sans contrat de service DaimlerChrysler.

	1996	2000	2004	2008
Révision/remplacement du moteur	3 545	4 290	5 447	?
Révision/remplacement de la transmission	2 475	3 130	3 653	?
Compresseur de climatiseur	655	735	926	?
Module de commande fonctionnel	442	540	660	?
Moteur de lève-glace électrique	290	360	412	?

¹Ces chiffres sont fournis à titre indicatif seulement. Il ne s'agit pas d'une liste de prix pour des services effectués par un concessionnaire DaimlerChrysler.